

A l'attention de :

Mesdames et Messieurs
Les membres du Comité Social et
Economique

Massy, le 14 décembre 2018

Objet : Convocation

Madame, Monsieur,

Une réunion ordinaire du Comité Social et Economique (CSE) se tiendra au siège de Massy :

**Le Jeudi 20 Décembre 2018 à partir de 09h00
En Salle Lomé, Bâtiment AFRICA, RDC Bas**

Nous vous rappelons les informations suivantes :

1°- Seuls sont convoqués aux réunions du CSE et peuvent ainsi assister à ces séances les membres titulaires et les membres suppléants les remplaçant (sous réserve du 4°-)

2°- Conformément à l'article L 2315-30 du Code du travail et à l'article 3 de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, l'ordre du jour des réunions du CSE est communiqué aux membres du comité, titulaires et suppléants. Cette transmission a seulement pour objet d'informer le suppléant de l'ordre du jour de la réunion de sorte que, le cas échéant, il puisse remplacer un élu titulaire empêché.

3°- Le remplacement des membres titulaires du CSE par un membre suppléant s'effectue dans les conditions définies à l'article L 2314-37 du Code du travail.

Dans ce cadre, il est rappelé, conformément à l'article 1^{er} de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18 qu'il appartient à chaque membre titulaire d'informer de son absence prévisible dès qu'il en a connaissance le suppléant de droit, le secrétaire du CSE ainsi que le Président du CSE ou son représentant, par tout moyen écrit.

Cette information s'opère directement ou à défaut par le biais d'un représentant de l'organisation syndicale (ou représentant de liste) ou d'un autre membre du CSE, par tout moyen écrit.

Le membre titulaire absent est ainsi remplacé par le suppléant pour toute la durée de la réunion dans le respect des dispositions légales en vigueur.

4°- Enfin, conformément à l'article 1^{er} de l'accord relatif au CSE de CA Consumer Finance du 19/06/18, chaque organisation syndicale (ayant obtenu au moins un membre élu titulaire et suppléant au CSE) peut désigner un membre suppléant élu du CSE pour assister au réunion du CSE en sa qualité de suppléant. La nomination de ce "suppléant dit volant" est à adresser à la Direction du Développement Humain et au secrétaire du CSE et précisant le ou les réunions auxquelles le suppléant participera.

Vous voudrez bien trouver ci-joint l'Ordre du Jour établi conjointement avec la Secrétaire du Comité Social et Economique (CSE).

Je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de mes sentiments distingués.



P/O Etienne EPITALON

**Le Directeur Général France,
Président du Comité d'Entreprise,
Olivier LE BADEZET**

Ordre du jour de la réunion du CSE
Du Jeudi 20 Décembre 2018

1. Approbation du procès-verbal de la réunion ordinaire du Comité d'Entreprise du 29 Novembre 2018
2. Approbation du procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité d'Entreprise du 10 Décembre 2018
3. Reprise du Point 07 du CE 25.10.2018 :
Reconduction de la Prestation d'Assistance juridique auprès du Comité d'entreprise par le cabinet de Maître Pierre Dulmet - Vote des Elus
4. Reprise du Point 07 du CSE 10.12.2018 :
Reddition des comptes par l'ancienne Secrétaire du CE et vote sur le sort donné à l'affectation de l'ensemble des biens, droits et obligations, créances et dettes du CE de CA CF prévue par le CE lors de la réunion exceptionnelle du 25/10/18
5. Point sur la mise en place de l'outil EASY ; (Odile CHIGOT)
6. Point sur l'activité à fin Novembre 2018 ; (Christian FUCHS)
7. Suite des Points 06 et 07 du CE 29.11.2018 (Véronique DE GOUBERVILLE et Aurélien MASEREEL)
Point sur l'évolution de la Direction FDP :
 - Sur les Effectifs
 - Sur la formation : les élus du CSE s'indignent que les salariés doivent revenir sur leur poste de travail après leurs journées de formation.
 - Sur l'évolution des flux téléphoniques au Commerce et au SAV.
 - Sur l'évolution des EPTICA SAV
 - Sur l'évolution des flux du Web Commerce
8. VRC (Véronique DE GOUBERVILLE et Aurélien MASEREEL)
 - a. Réorganisation :

La formation chez VRC est dispensée en fonction des sites depuis quelques semaines. Certains collaborateurs non appétant à la partie commerce se sont vus répondre qu'un plan d'accompagnement serait imposé s'ils n'acceptaient pas l'évolution de leur mission. Les élus du CSE rappellent que le collaborateur avait le choix dans la présentation faite par la Direction d'évoluer ou pas vers le commerce. Les élus du CSE demandent combien de collaborateurs par site sont dans ce cas ?
Comment la Direction va-t-elle modifier sa feuille de route en fonction du nombre de salariés concernés ?
Les élus du CSE demandent un point sur les formations et les transferts d'activité suite à la réorganisation VRC.
 - b. Brief de 8 H 50 le matin :

L'accord sur les horaires ne devait pas impacter les temps partiels, pourtant la souplesse des 20 minutes leur a été supprimée. Parallèlement des briefs sont organisés à 8 H 50 le matin et il est demandé aux collaborateurs de venir sur site 5 minutes plus tôt. Des alertes ont été faites sans retour.
Les élus du CSE demandent que le Directeur de VRC puisse venir échanger au prochain CSE sur le sujet.
 - c. Dysfonctionnement :

Sous le logiciel ONE, un changement de profil a été effectué. Les préconisations faites entraînent systématiquement la bascule du dossier vers Argence Développement. Malgré les nombreuses remontées aucun retour n'a été fait.
Les objectifs n'ont pas été diminués par rapport à cette perte de chiffre. A quand la résolution ?

d. Eptica :

Le stock d'EPTICA après avoir bizarrement diminué est de nouveau remonté à plus de 13.000 Eptica. Le retard perdure et entraîne un mécontentement à la fois des clients mais également des chargés de clientèle qui traitent des courriers anciens et qui reçoivent des appels agressifs suite au retard de traitement.

Quelle mesure va prendre la Direction pour enrayer ce retard chronique dans le traitement des courriers ?

e. Relances Fichiers

Les élus souhaitent connaître la position de la direction VRC sur l'utilisation à des fins de relance clients du fichier 9K9 afin de lever toute ambiguïté de traitement

9. Les élus du CSE demandent à la Direction des ressources humaines d'actualiser les bulletins de salaires des animateurs actuellement rattachés à la DDR afin que soit pris en compte leur changement d'affectation ; en effet, ils ne sont plus rattachés depuis le 01/07/2017 aux Agences Contentieuses mais au Pôle Animation de la DDR.

10. Présentation des résultats du 3^{ème} trimestre 2018 du Groupe CA CF ; (Damien BERMOND)

11. Point sur les critères RVC au 3^{ème} trimestre 2018 ; (Christine BRECHIGNAC)

12. Synthèse des résultats de l'enquête YVOF/IER ;

13. COMMISSION SSCT :

La commission nationale étant fixée au mois de mars, les élus du CSE demandent par quel biais le DUER mis en ligne le 6 décembre 2018 va être porté à la connaissance de chaque collaborateur de l'entreprise. Les élus du CSE demandent que la liste des membres de la CSSCT soit communiquée aux médecins du travail ainsi que la liste des personnes de la QVT régionale pour chaque médecine du travail du réseau. Les élus du CSE demandent un point sur la mise à jour du DUER afin qu'il soit bien prévu en 2019 sur tous les sites en tenant compte des remontées de 2018 et en rapprochant les comptes rendus des médecines du travail (Quel cabinet ? calendrier des interventions ?)

14. Point sur les postes à pouvoir :

Les élus souhaitent avoir un point exhaustif sur le nombre total de postes à pouvoir avec :

- la répartition par direction-réseau.
- ligne métier concernée
- Leur n° d'inscription dans Myjob
- Le délai d'inscription dans Myjob des postes
- Les fiches Myjob

15. Galatée

De nouveau le fonctionnement de Galatée est perturbé. Depuis un mois les soldes de Congés/RTT varient plusieurs fois par semaine. La situation est-elle stable et peut-on se fier définitivement au solde de RTT à solder pour le 31/12 ? Quelle est la solution envisagée pour éviter ces problèmes récurrents de solde qui ne sont pas à jour ?

16. Process politique voyage - Egencia

Les élus constatant demandent un point sur la politique voyage :

- Budgets consommés à fin décembre (avion-billets de train- hébergement)
- Point sur le process de validation des titres de transports (délai moyen de validation- personnes habilitées...)

17. Budget Noel enfant Réseau :

Les élus demandent à la direction de faire paraître une note générale sur l'organisation du Noël enfants dans le réseau en y précisant le budget affecté.

18. Situation Sociale Nationale :

Les élus souhaitent savoir si les mouvements sociétaux et les violences urbaines de ces dernières semaines ont entraîné des dégâts matériels dans les sites CA-CF. Si oui lesquels et quelles mesures de sécurité ont été prises dans les unités Réseau travaillant le samedi pour assurer la sécurité des salariés en poste ?

19. Les élus du CSE demandent à la Direction de créer un dispositif de co-financement des stages de récupération de points sur le permis de conduire pour les salariés itinérants. Ce co-financement pourrait consister en une enveloppe allouée par période de 2 ans qui permettrait à la fois de sécuriser l'entreprise et les salariés concernés, tant en termes d'activité que de risque liés à une conduite sans permis, notamment en cas de dommages corporels

20. Point sur l'absentéisme : (à noter : ce point sera traité en CSE Ordinaire du 28.02.2019)

Les élus CSE demandent un point exhaustif sur l'absentéisme avec les éléments suivants :

- le nombre de salariés en absence par direction, par unités
- le motif de l'absence (arrêt de travail, congés de longue maladie, accidents de trajet ou de travail, congés de maternité, parentale.....)
- La durée de l'absence
- Le remplacement (oui/non)
- La nature du remplacement (CDD de remplacement, mise à disposition, contrat d'alternance...)

21. Impact de la réglementation GDPR : (à noter : ce point sera traité en CSE Ordinaire du 31.01.2019)

Les élus demandent un point sur la mise en place de certaines obligations : Datas Stewards, le DPO (Data Protection Officer). Nous souhaitons à cet effet disposer des informations suivantes :

- Comment et sur quelle base juridique ces désignations se sont faites
- La répartition de ces nouvelles fonctions par directions.
- Les critères retenus pour le choix de ces nouveaux intervenants
- Les fiches de missions remises aux salariés en charge de ces nouvelles responsabilités,
- La nouvelle pesée des postes au regard de ces nouvelles fonctions
- Le statut (cadre/TMB) des salariés nommés
- L'évaluation de la charge de travail induite par ces nouvelles fonctions
- La liste des pilotes prestataires en relation avec des sociétés sous-traitantes de données personnelles ayant accepté et validés l'engagement de détruire les fichiers confiés

22. Suivi CE du 29.11.2018 : réponses aux questions et informations complémentaires



**La Secrétaire
du Comité Social et Economique,
Sandrine RAULOT**



**P/O Etienne EPITALON
Le Directeur Général France,
Président du Comité d'Entreprise,
Olivier LE BADEZET**